

Rapports d'avancement de projet 2011

Guide de préparation de rapports à l'intention des responsables de projet

Contexte

La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) exige un rapport annuel d'avancement de projet pour chaque projet qu'elle finance, et ce, pour chacune des cinq années suivant la finalisation de la contribution. Ces rapports permettent de démontrer les résultats des investissements dans l'infrastructure de recherche des établissements canadiens dans des volets tels que le recrutement et le maintien en poste de chercheurs, la formation du personnel hautement qualifié, les progrès et la transformation des activités de recherche, les partenariats et les collaborations ainsi que les retombées socioéconomiques. De plus, ces rapports nous renseignent sur des questions telles que le degré d'avancement des différents projets d'infrastructure, l'exploitation et la maintenance de même que la durée de vie utile de l'infrastructure, à des fins d'évaluation et de contrôle.

Une analyse est publiée chaque année sur le site Web de la FCI. Il est possible de consulter les rapports des années passées à l'adresse suivante :

<http://www.innovation.ca/fr/evaluation/institutional-reports-and-analysis-of-investments-and>

Rapports d'avancement de projet exigés en juin 2011

On exige un rapport d'avancement de projet pour chaque projet financé par la FCI, quel que soit le programme, dans la mesure où la contribution de la FCI pour chacun est finalisée, c'est-à-dire dès que la FCI a signé une *Entente de contribution financière* avec l'établissement bénéficiaire, soit :

- après le 31 mars 2006
- avant le 1^{er} avril 2011

Un responsable de projet peut déterminer s'il doit remettre un rapport en juin 2011 en consultant la liste des rapports annuels exigés à l'écran « Projets financés » de la page de son portefeuille.

Date limite de soumission

La date limite pour soumettre un rapport d'avancement de projet est le 30 juin 2011. Toutefois, les établissements peuvent fixer leur propre « date limite interne ». Le système en ligne affichera la date limite de la FCI et les dates limites internes fixées par les établissements.

Soumissions en retard

Veuillez prendre note que la FCI ne fera aucun des déboursés prévus à votre établissement pour les projets qu'elle finance (y compris ceux liés aux contributions devant être finalisées, le cas échéant) à moins que tous les rapports de votre établissement ne soient reçus à temps. La FCI informera tout établissement visé du

retard de ses rapports et lui accordera un court délai avant de suspendre ses versements. Les versements reprendront une fois que tous les rapports auront été soumis.

Préparation des formulaires de rapport d'avancement de projet

Les formulaires de rapport d'avancement de projet sont disponibles sur le site Web de la FCI au <http://www.innovation.ca/fr/cfi-online>. Les responsables de projet doivent utiliser les formulaires en ligne pour préparer et soumettre leurs rapports.

Si vous ne trouvez pas les réponses à vos questions sur la page Web ci-dessus ou que vous avez besoin d'une aide technique additionnelle pour remplir les formulaires en ligne, veuillez communiquer avec le centre de soutien de la FCI par courriel, à help.aide@innovation.ca.

Nota : Si vous êtes titulaire d'une chaire de recherche du Canada (CRC), vous pouvez également accéder au formulaire du rapport d'avancement de projet en vous rendant sur le site des CRC et en utilisant votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

Quoi de neuf en 2011 en ce qui concerne la soumission des rapports

Les quelques modifications apportées au formulaire cette année visent à démontrer l'importance stratégique accrue des retombées tangibles pour le Canada des infrastructures financées par la FCI et de la recherche ainsi rendue possible. La section « Retombées pour le Canada » a donc été placée au début du rapport et est accompagnée de précisions sur la façon de rendre compte de celles-ci. On a aussi augmenté le nombre de caractères permis dans la zone de texte prévue pour cette description. Les répondants peuvent inscrire les coordonnées d'une personne-ressource dans l'espace ajouté à cette fin s'ils désirent que la FCI décrive leur projet de recherche dans son matériel promotionnel.

Soumission en ligne du rapport d'avancement de projet

Une fois les renseignements saisis et sauvegardés dans le formulaire électronique, le responsable de projet retourne à sa page de portefeuille pour indiquer que le rapport est complété en changeant de non à oui la réponse à la question « Rapport complété? ». Le responsable de projet peut revenir en arrière en cliquant sur « non ».

Après que le responsable du projet a terminé le rapport, l'établissement peut décider qu'il faut y apporter des modifications même si la date limite interne a été dépassée. L'établissement peut alors permettre au responsable de projet de le faire en sélectionnant « oui » sur le bouton « Révision ».

En utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe de l'établissement, le représentant autorisé de l'établissement peut revoir le rapport et, s'il le juge prêt, le soumettre en ligne en cliquant sur « Soumettre le rapport à la FCI ». À partir de ce moment, ni le responsable de projet, ni l'établissement ne peuvent apporter de changements au rapport, mais ils peuvent le lire et l'imprimer.